



ABBATE GABOLDE SERVEL

NOTAIRES CARQUEIRANNE

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ACQUÉREUR

Le jour de la signature de la promesse de vente, il convient de vous munir :

- de vos pièces d'identité,
- de votre livret de famille,
- de la copie du contrat de mariage le cas échéant,
- en cas de prêt : montant maximum de l'emprunt, durée maximum et taux maximum,
- montant de l'acompte versé à la signature de la promesse de vente.